

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                       |          |          |        |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 3 mois   | 6 mois   | 1 an   |
| Autres départements .....             | 4 fr. 25 | 8 fr.    | 15 fr. |
| TELEPHONE 81                          | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|   |          |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....    | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 0 fr. 80 |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....        | 1 fr. 25 |
| » 2 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....               | 2 fr. »  |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Grande-Bretagne est-elle menacée d'une crise gouvernementale ? — Les financiers internationaux arbitres de la paix et de la guerre. — Toutes les précautions ont été prises pour protéger l'Allemagne. — Les accords de Londres devant la Chambre : il nous faut vivre d'espérance ! — Au Reichstag : quelle sera l'attitude des nationalistes ?**

L'Angleterre est-elle menacée d'une crise gouvernementale ? Plusieurs symptômes permettent de le supposer, en particulier les violentes attaques du chancelier de l'Échiquier contre les accords de Londres.

Si l'on en croit la presse britannique elle-même les graves dissensions existaient au sein du Cabinet travailliste. M. Snowden n'aurait pas seulement manifesté de l'opposition au sujet de la Conférence de Londres, mais aussi en ce qui concerne le traité anglo-russe. Il aurait notamment désapprouvé le projet d'emprunt en faveur des Soviets. M. J. H. Thomas, ministre des colonies, et M. Clynes, lord du sceau privé, auraient été du même avis.

Le Daily Mail donne même les précisions suivantes :

« On peut dire qu'à l'exception de M. Ponsonby aucun des ministres ne fut informé de la suprême démarche de M. Mac Donald auprès des Russes avant que l'on fût en présence d'un fait accompli. M. Snowden n'est pas seul à désapprouver ce qui a été fait. On mentionne aussi, comme opposants, MM. Thomas et Clynes, et il y a beaucoup d'irritation dans le Cabinet au sujet du pouvoir d'action indépendant que s'arroge M. Mac Donald. »

« Le parti socialiste craint maintenant d'être obligé d'aller cet automne aux élections générales, non pas sur un terrain choisi par lui, mais sur un terrain qui lui sera tout à fait défavorable. »

La position du Cabinet travailliste de M. Mac Donald ne fut jamais très solide ; il pouvait, du moins, compter sur une certaine tolérance des partis adverses, libéraux et conservateurs. Mais, ses jours seront comptés si la division surgit en son sein.

A la séance de vendredi, à la Chambre, M. Marcel Cachin s'est élevé avec véhémence contre la grande innovation de la Conférence de Londres : l'intrusion des financiers dans les relations internationales.

Il ne nous arrive pas souvent de partager les idées développées par un orateur communiste.

« En la circonstance, pourtant, on ne saurait contester que M. Marcel Cachin ait eu pleinement raison de dénoncer l'hégémonie de la finance internationale ; jamais encore, son intervention ne s'était manifestée avec autant de force, avec autant de désinvolture. »

Sans la moindre exagération, on peut affirmer que les financiers anglo-saxons furent les véritables protagonistes des conversations de Londres.

Dans le même ordre d'idée, M. Louis Latazarus écrivait l'autre jour dans la Revue Hebdomadaire :

« Voilà donc les banquiers anglo-saxons arbitres de la paix et de la guerre. Les voilà qui imposent à la France la politique qui leur convient le mieux. Les tables de la loi sont brisées et le veau d'or se dresse sur le monde. »

« On nous fait espérer qu'après avoir soumis la France, il soumettra l'Allemagne à la paix, à la grande et noble paix de la monnaie. On n'oublie qu'une chose, c'est que l'Allemagne relevée renversera l'idole qui lui est aujourd'hui favorable et redressera la statue de bois de ses dieux vaincus. »

Et M. Louis Latazarus de poursuivre : « Dans dix ans, dans cinq ans peut-être les Allemands n'auront plus besoin des banquiers anglo-saxons. Elle paiera si elle veut. Et elle ne voudra pas. »

Cette prophétie, peu réconfortante, est pourtant toute conforme à la vraisemblance !

Quelle sera alors la situation de la France, vis-à-vis de l'Allemagne ?

Que pourrons-nous contre une Allemagne à nouveau défaillante et peut-être toute prête à la victoire ? Et cette question, il n'est pas un seul Français qui puisse ne pas se la poser : tout au long des mois à venir, nous allons vivre dans l'énigme de l'attitude germanique.

Dans tous les cas, il est avéré que l'Allemagne paiera ses dettes si elle veut, c'est-à-dire si elle trouve quelque intérêt à le faire.

A son égard, nous ne disposons plus, en effet d'aucun moyen de contrainte.

A Londres, on s'est employé à rendre désormais impossible le recours de la France à la contrainte.

Un journal français, devenu officieux, constatait le fait l'autre jour et s'en réjouissait.

« Que craignent par-dessus tout les éventuels prêteurs anglo-saxons ? écrivait l'Ere nouvelle. Un conflit susceptible de troubler l'ordre économique et financier de l'Europe et surtout de l'Allemagne et de la France. C'est pour cela que les banquiers sont intervenus en s'efforçant de réduire au minimum la possibilité d'une nouvelle intervention militaire de la France en Allemagne. Cette garantie de paix, c'est de la France qu'ils l'ont exigée parce qu'ils estiment que pour l'instant seule une initiative française est à craindre. »

Quels commentaires n'appelleraient pas ces lignes ?

Mais ne nous écartons pas et tenons-nous aux possibilités qui restent à la France de faire valoir ses droits.

Relisons dans ce but, la déclaration suivante faite par M. Mac Donald aux Communes :

« La Chambre peut être assurée que toutes les garanties ont été prises pour que la Commission des réparations n'ait pas à s'occuper des petits manèges dus à des circonstances telles que les grèves, les mauvaises récoltes, etc., enfin dus à des circonstances indépendantes de la volonté du gouvernement allemand. »

Et M. Mac Donald poursuivait :

« En ce qui concerne les grands manèges un Américain a été adjoint à la Commission pour étudier ces manèges volontaires et déclarer s'ils existent. »

Après de telles et officielles déclarations, il n'y a plus de doute : toutes les précautions ont été prises à Londres pour que la France ne puisse rien, absolument rien le cas échéant contre l'Allemagne.

Et ce pour complaire avant tout à la finance internationale toute-puissante.

Et dire que ce sont des gouvernements démocratiques par excellence qui ont ainsi secondé les vues des financiers internationaux !

Vers quatre heures et demie, dimanche matin, après une séance qui dura dix-huit heures, la Chambre a approuvé par 336 voix contre 206 les accords de Londres.

Ce résultat était prévu et, à quelques suffrages près, nous avions indiqué par avance les chiffres du scrutin.

Dans l'ordre du jour qu'elle a voté, la Chambre félicite le gouvernement d'avoir appliqué le principe de l'arbitrage et d'avoir abouti « à des solutions pratiques et pacifiques. »

Elle demande que la question des dettes interalliées et celle de la sécurité soient réglées prochainement. Le vote de la Chambre française, qui manifeste « un large esprit de coopération et de concorde internationale », mérite d'être un exemple pour le Reichstag allemand, que les communistes et les nationalistes paralysent tour à tour.

Il y aurait beaucoup à glaner à travers les discours prononcés à la tribune par les divers orateurs qui s'y sont succédés.

Il y aurait même trop à glaner pour qu'on puisse s'y risquer.

Et puis tout ce qui a été dit, maintenant que le vote est acquis, présente surtout un intérêt rétrospectif.

Qu'il nous suffise donc de dégager la morale de cet important débat : en somme elle seule importe.

Le Président du Conseil s'est chargé d'ailleurs de nous éclairer.

Tout le raisonnement de M. Herriot se résume dans une phrase de la fin et dans une métaphore de la péroraison.

Voici la phrase finale : « Les accords de Londres n'apportent pas toute la paix ; nous en apportons seulement l'espérance. »

Ainsi on demande à notre pays, après cinq ans d'une guerre effroyable, après quatre ans d'une paix délicate, de reporter encore les réalisations.

Bref, il lui faut encore vivre d'espérance.

Demain — peut-être — la réalité. Aujourd'hui ? Encore et toujours l'espérance !

Quand, pendant cinq ans, toutes les espérances ont été trompées, les déceptions ont succédé aux déceptions, on était peut-être en droit d'attendre mieux.

Voici, maintenant la métaphore de la péroraison : M. Herriot voit poindre, sortant des brumes de Londres, « la première blancheur de l'aurore qui annonce que nous sommes sortis de la nuit, traversée de tant de douleurs et encombrée de tant de sang. »

C'est là une bien belle métaphore ! Mais ce n'est guère plus qu'une métaphore.

Le peuple de France préférerait, semble-t-il, à la « blancheur de l'aurore », dont le dévoilement n'en demeure pas moins pour nous une énigme, le simple mais tangible éclat de quelques marks-or.

Au Reichstag, la discussion sur les accords de Londres n'est pas encore terminée.

On ne sait toujours pas si les projets de lois permettant la mise en œuvre du plan Dawes seront votés.

A l'heure actuelle, les nationalistes n'ont nullement renoncé à leur obstruction qui reste totale.

En sera-t-il de même, dans un avenir très prochain ?

Il semble que plusieurs chefs nationalistes commencent à y voir plus clair et à se rendre compte qu'en persistant dans leur intransigeance, ils font le jeu des socialistes et de certains démocrates qui aspirent à une dissolution du Reichstag et à de nouvelles élections.

De fait, l'amiral von Tirpitz, M. Waltraff, président du Reichstag, et M. Basille, président de l'Etat du Wurtemberg se sont prononcés nettement en faveur de l'accord de Londres.

Dés maintenant, ils ont entraîné à leur suite une fraction des troupes nationalistes.

D'autres suivront probablement et il est permis de présumer que la majorité des voix nationalistes, sinon la totalité, se prononcera finalement pour les accords de Londres.

La menace, très réelle, d'une dissolution donnera sans doute à réfléchir aux réfractaires.

Dans tous les cas, la question ne tardera pas à être tranchée.

M. D.

## INFORMATIONS

### Le Reichstag et les accords de Londres

A la séance du groupe nationaliste du Reichstag, l'amiral Tirpitz, le président du Reichstag et le président de l'Etat de Wurtemberg se sont prononcés en faveur du pacte de Londres.

Une forte majorité ayant manifesté l'intention de refuser d'accepter ce pacte, les trois chefs nationalistes ont quitté la séance. L'amiral von Tirpitz, qui devait prendre la parole à l'Assemblée de l'Association patriotique allemande, sera remplacé par le comte Westarp.

### Le ministre américain des finances est à Paris

M. Mellon, secrétaire du Trésor américain, vient d'arriver à Paris. Il a déjà pris contact avec certains milieux politiques et économiques français et s'est entretenu avec quelques personnalités financières.

Au moment même où l'on est entré dans la voie du règlement des grandes questions économiques européennes, la présence à Paris du

ministre des finances des Etats-Unis, de l'homme qui a négocié jadis avec M. Stanley Baldwin l'accord qui réglemente le paiement des dettes britanniques envers le Trésor américain, peut avoir une importance qu'il est inutile de souligner.

### En prévision d'un traité commercial franco-allemand

On a appris qu'avant de quitter Londres pour l'Ecosse, M. Mac Donald a donné des instructions pour la constitution immédiate d'une commission chargée de renseigner le Foreign Office sur tous les mouvements pouvant intéresser le commerce britannique à l'étranger.

Ce serait à la suite des représentations qui lui auraient été faites par des industriels anglais que le premier ministre a pris cette décision.

Ces derniers, émus de la conclusion possible d'un traité commercial entre la France et l'Allemagne, ont fait connaître à M. Mac Donald les dangers qu'ils y voyaient. Afin de les rassurer, le chef du gouvernement a aussitôt décidé la mesure indiquée ci-dessus.

### L'émission de l'emprunt de 800 millions

De sérieuses difficultés semblent surgir au sujet de l'émission de l'emprunt de 800 millions de marks-or. Les banquiers américains et les établissements financiers intéressés ne trouveraient, auprès des souscripteurs américains, que fort peu d'emprunt. Les garanties contre l'action militaire directe, destinée à miner la valeur de la sécurité de l'emprunt, sont, déclare-t-on, insuffisantes telles qu'elles sont présentées dans l'accord, et d'autre part, on n'approuve pas l'occupation française de la Ruhr pour une nouvelle année.

On insiste sur ce fait que si certaines garanties internationales, notamment celles de l'Angleterre et de la France, étaient accordées, l'émission de l'emprunt en serait grandement facilitée.

### AUX ÉTATS-UNIS

La présidence de la République aux Etats-Unis

Les leaders républicains déclarent, à la suite d'un examen attentif des récents événements politiques, que si l'élection présidentielle avait eu lieu la semaine prochaine, le président Coolidge obtiendrait 295 voix, contre 197 à M. John Davis et 39 au sénateur La Follette. Or, il suffit pour être élu.

L'étude à laquelle se sont livrés les leaders républicains tend à prouver que le sénateur La Follette enlèvera plus de voix au candidat démocrate, M. Davis, qu'à M. Coolidge.

### L'afflux de l'or

Les douanes américaines viennent de publier les tableaux du commerce extérieur des Etats-Unis pour l'année fiscale qui va du 1<sup>er</sup> juillet 1923 au 30 juin 1924, et de ces statistiques on peut tirer quelques utiles indications.

Dans leur ensemble, elles révèlent une régression des importations sur les exportations, les premières ayant diminué d'environ 250 millions de dollars, les secondes ayant augmenté, au contraire de près de 350 millions de dollars, soit une balance commerciale favorable et en plus-value de 600 millions de dollars sur le précédent exercice.

L'or continue donc à affluer sans discontinuer aux Etats-Unis qui détiennent déjà plus de la moitié des réserves mondiales.

### La part de la France

Quelle est la part de la France dans ces échanges ? Nous avons importé pour 280 millions de marchandises américaines et nous avons vendu 144 millions de produits français, soit un déficit pour nous de 136 millions de dollars.

Nous continuons donc à payer un lourd tribut à nos amis américains dont il faut cependant reconnaître qu'ils viennent avec la plus parfaite bonne grâce dépenser gaiement chez nous une partie de l'argent que nous sommes obligés de leur donner.

### Le général Pershing se déclare en faveur d'une réduction des dettes interalliées

Le général Pershing, parlant à Denver (Colorado), s'est déclaré partisan convaincu de l'application du plan Dawes.

L'ancien commandant des forces américaines en France s'est, d'autre part, fait le défenseur d'une réduction des dettes des alliés envers les Etats-Unis.

« L'Amérique, a-t-il dit, n'aurait pas été victorieuse sans l'aide des alliés. Selon moi, il serait logique que les prêts faits par les Etats-Unis après leur entrée en guerre n'entrent pas en ligne de compte. »

### Le Japon et l'Amérique

A la suite des discussions auxquelles a donné lieu, en Amérique, la mobilisation prévue pour le 12 septembre, « Jour de la Défense », on apprend que le Japon organise, pour le 3 octobre, un « jour d'exercice militaire », qui verra la mobilisation de toutes les forces du pays.

La décision de Tokio est, dit-on, une satisfaction donnée à la presse japonaise, qui avait fortement critiqué l'attitude de l'Amérique dans la question des armements.

### Les rapports entre la Belgique et la Turquie

L'Étoile belge dit qu'Enver bey, qui vient remplir les fonctions de chargé d'affaires de Turquie, est arrivé à Bruxelles il y a deux jours et qu'il sera reçu par le ministre des affaires étrangères.

Les rapports diplomatiques vont être repris entre les deux pays. Le traité de Lausanne a déjà été ratifié par la Chambre et il doit l'être par le Sénat. Très prochainement arrivera une mission économique belge qui vient faire en Belgique l'acquisition de matériaux divers.

### Les Espagnols au Maroc

Voici le communiqué officiel du Maroc :

« Diverses positions ont été ravitaillées. La situation dans la région de l'Oued-La est stationnaire. Les Espagnols conservent toutes les positions occupées, malgré une attaque de l'ennemi contre la redoute de Yebilcoho ; il y a eu des pertes des deux côtés. »

« La colonne qui opère dans la vallée de l'Oued-La rencontre une forte résistance ; l'ennemi, battu, se retire lentement, en profitant des obstacles que présentent le terrain. L'état d'esprit des troupes est excellent. »

### La Russie revient au régime humide

Toutes les dispositions antialcooliques actuellement en vigueur en Russie vont être abrogées par décret. Le nouveau régime s'inspirera du système norvégien autorisant la vente et la consommation de l'alcool et des spiritueux dans les restaurants, les buffets et les bateaux, mais seulement aux consommateurs qui commanderont en même temps un plat de viande.

Il sera interdit de servir de l'alcool aux jeunes gens âgés de moins de 17 ans et la distillation clandestine sera rigoureusement poursuivie.

### La planète Mars est-elle habitée ?

On se demandait sérieusement à Londres, si Mars ne serait pas vraiment habitée par des êtres au courant de la télégraphie sans fil. En effet, l'étrange signal de quatre groupes de quatre traits, enregistré jeudi soir par la station de Point Grey (Vancouver), a été perçu le 23 après-midi à Dulwich (Londres), par un appareil récepteur de téléphonie sans fil à 24 lampes.

Le savant professeur A. M. Low se porte garant du fait et ne semble pas douter que ces messages reçus sur une longueur d'onde de 25.000 mètres n'émane de Mars.

D'autre part, d'après un télégramme de Newark (New-Jersey), des signaux inconnus ont été entendus aux premières heures le 23 au matin, au poste de sans-fil de cette ville, par deux opérateurs qui déclarent avoir pu les saisir sur des longueurs d'onde variant de 25.000 à 75.000 mètres.

## Chambre des Députés

Séance du 23 août 1924

Dans la séance du matin, M. Dubois a critiqué les accords de Londres et il a mis en garde le Gouvernement contre les dangers que présentent ces accords.

Dans la séance de l'après-midi, M. Reibel affirme que le plan Dawes est le fils direct de l'occupation de la Ruhr ; le véritable acte de paix c'est le plan Dawes et ce ne sont pas les accords de Londres. M. Reibel fait également la critique des accords de Londres.

M. Marin demande que jusqu'à Londres on a parlé de l'évacuation de la Ruhr, pourquoi n'a-t-on pas parlé des dettes interalliées. M. Herriot déclare qu'il n'a pas voulu, par un artifice de procédure, faire de l'abandon de la Ruhr une monnaie d'échange.

M. Marin dit que dans l'avenir, la France sera obligée de prendre la position de demandeur au lieu de garder celle de débiteur. Tandis que pour l'Allemagne les avantages seront inappréciables, car il y a quelques mois elle n'aurait pas osé espérer une telle situation.

Le général Desticker, commissaire du Gouvernement, répond que le maréchal Foch a déclaré que l'occupation de la Ruhr n'intéressait pas la sécurité de la France et que le maintien de la régie franco-belge n'intéressait pas non plus cette sécurité.

Le général Nollet fait une déclaration identique.

M. Marin met, ensuite, en regard la situation de l'Angleterre qui remporte un véritable succès diplomatique sans avoir fait aucune concession.

M. Herriot répond aux critiques. Il affirme que la France n'a fait aucun sacrifice, bien au contraire en soumettant à un arbitrage impartial les difficultés possibles, car la France ayant 52 0/0 de la créance, il verra un moment où ses réclamations pourraient paraître obsédantes, mais il y a encore, dit-il, des juges dans le monde et l'arbitrage sauvegardera ses droits.

Il maintient que cet arbitrage est conforme au traité de Versailles.

En ce qui concerne les dettes interalliées, M. Herriot dit que pour les régler, il fallait faire de l'entente une réalité. M. Herriot conclut en déclarant que pour que les hommes vivent en paix, il faut détruire la force du militarisme de cette Allemagne dont on disait que la profession était la guerre. Il s'agissait donc, à Londres, de commencer une ère nouvelle, de créer une vie interalliée nouvelle.

MM. Klotz, Le Trocquer, Nogaro, Paul Boncour, Loucheur présentent diverses observations. Puis, l'ordre du jour suivant est déposé :

« La Chambre, se félicitant que le gouvernement ait appliqué dans les accords de Londres, le principe de l'arbitrage et ait ainsi permis une solution pratique et pacifique du problème des réparations dans un large esprit de confiance et de concorde internationale ;

« Confiant en lui pour poursuivre, au cours des prochaines conférences sur les dettes interalliées, comme auprès de la Société des Nations, l'œuvre de justice et de paix qui doit assurer tout ensemble la sécurité de la France et la reconstitution de l'Europe ;

« Approuve les déclarations du gouvernement et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 336 voix contre 206.

## Sénat

Séance du 23 août 1924

Le Sénat discute le projet de loi sur la réforme électorale. L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition tendant à instituer pour la Chambre des députés le mandat de 6 ans, avec renouvellement par tiers tous les 2 ans et également sur la proposition de MM. Louis Soulié-Drivet et Roustan, ayant pour objet de rétablir le scrutin uninominal pour l'élection des députés.

MM. Soulié, Chéron soutiennent le

projet. M. Chautemps, ministre de l'intérieur, déclare que le Gouvernement accepte le projet.

M. Gourju propose l'ajournement de la discussion. Cette motion est repoussée.

L'article 1<sup>er</sup> ainsi conçu : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin uninominal », est adopté.

Le Sénat discute ensuite le tableau des circonscriptions qui est adopté. Sur l'article 6, ainsi conçu : « Il ne sera pas pourvu aux vacances de siège jusqu'à ce qu'une loi ait réglé les conditions », M. Henry Chéron dépose un amendement tendant à ce qu'on tire au sort les circonscriptions de départements où se produirait une vacance.

Cet amendement est disjoint. L'ensemble de la proposition de loi est voté par 232 voix contre 32.

## CHRONIQUE LOCALE

### C'EST FAIT !

En cinq sec, le Sénat a voté samedi le projet de loi condamnant la Proportionnelle et décidant le retour au scrutin d'arrondissement.

Bien que la Chambre n'ait pas encore voté le projet, on peut dire déjà que la mort de la R. P. est officiellement prononcée. L'opinion publique a enfin satisfaction.

Il ne faut pas croire que la fin du système expérimé soit acceptée avec joie par tous ceux qui la voteront.

Elle fut favorable à beaucoup de candidats qui, sans elle, n'aurait pas eu la gloire et le bénéfice surtout, de ceindre une écharpe de représentant du peuple.

Mais, aux élections dernières, les résultats furent tels, le mécontentement du pays fut si manifeste contre un système de votation incompréhensible pour la plupart des électeurs, que les nouveaux élus, sous la poussée de l'opinion publique ont dû s'incliner.

Et le Sénat qui, avant mai 1924, avait maintenu la R. P. a dû, à son tour se déjuger et voter le scrutin d'arrondissement.

C'est fait : la R. P. a vécu : les marchandages, les compromissions, les tractations pourront être, dans le cadre de l'arrondissement plus vite dénoncées et connues par les électeurs.

Seulement, il y a un point noir dans le projet de loi voté par le Sénat : celui-ci a adopté également la prolongation à 6 ans du mandat de député !

Vraiment, le Sénat, depuis quelque temps, est tout à fait charmant. La Chambre s'était votée cette prolongation du mandat, le Sénat n'a pas osé la lui refuser.

Echange de bons procédés, sans doute ; car, qui sait ce que réserve l'avenir !... Le Sénat aura, peut-être, besoin du concours de la Chambre.

Et le Sénat se montre tout à fait aimable, bon garçon. Il l'est avec d'autant plus de bonne grâce, qu'il peut répondre à ceux qui lui reprocheront cette prolongation de 6 ans qu'il n'a rien demandé pour lui-même.

Et, à l'appui de ce vote désintéressé, il citera le vote qu'il a émis, tout récemment accordant la franchise postale aux députés seuls et non pas aux Sénateurs.

Tant de désintéressement est louable, mais le pays trouvera que c'est, à la fin beaucoup trop de désintéressement, et que les députés manifestent trop d'après à s'octroyer de petits et bons profits dont, au cours de la campagne électorale, ils n'avaient jamais parlé.

Car, comme nous l'avons indiqué précédemment, on ne trouve, dans aucune profession de foi électorale des candidats du 11 mai, la moindre indication concernant la franchise postale pour les députés et la prolongation à 6 ans du mandat législatif.

Soit : les électeurs sont débarrassés de la R. P. ; ils auront, à l'avenir, le scrutin d'arrondissement. Avec ce scrutin, ils pourront mieux s'expliquer avec les candidats, et avec les élus, qui, notons-le en passant, se sont octroyés les 2 faveurs importantes, prolongation du mandat, franchise postale, sans émettre un vote public.

LOUIS BONNET.

#### Votes de nos Sénateurs

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de certaines denrées alimentaires, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 187 voix contre 87.

Sur l'amendement du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de certaines denrées alimentaires, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 187 voix contre 52.

#### Votes de nos Députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement après la discussion des interpellations sur les accords de Londres, les députés du Lot, ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 336 contre 204 voix.

## Nos Parlementaires

### Subvention

M. Loubet, sénateur, vient de recevoir du ministère de l'Agriculture, la lettre suivante :

« Monsieur le questeur, « Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Rignac pour l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Madesson à Alviçac.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires s'élevant au tiers des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 10.233 fr. « Veuillez agréer, etc. »

### Légion d'honneur

Dans la liste des nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère des travaux publics, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Bénédicty (Jean-Antoine-Victor), ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des Ponts et Chaussées), à Paris : 42 ans de services publics.

M. Bénédicty qui est originaire de Montcuq a exercé, pendant plusieurs années les fonctions de conducteur des Ponts et Chaussées à Cahors où il compte de nombreux amis.

Nous adressons au nouveau chevalier de la Légion d'honneur nos bien sincères félicitations.

### Perception

M. Solignac, percepteur de Duravel, appelé à St-Julien-Chapteuil (Haute-Loire) et non installé, a été maintenu en qualité de percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon (effet du 1<sup>er</sup> juin 1923) à la perception de Duravel.

### P. T. T.

M. Galy, receveur des P. T. T. à Souillac, est nommé en la même qualité à Port-Vendres.

## Cahors sans garnison !

Lundi matin, les troupes du 9<sup>e</sup> ont quitté notre ville pour se rendre au camp de la Courtière.

Jusqu'au dernier moment, on avait espéré que Cahors conserverait les quelques hommes qui composent la garnison.

Et on était en droit d'avoir cet espoir. Nous avons fait connaître les raisons qui devaient empêcher la garnison du 9<sup>e</sup> d'aller faire des exercices dont l'utilité et la nécessité sont des plus contestées.

Il y avait aussi la question d'économie qui méritait d'être envisagée, car nous ne sommes pas encore à l'époque où les crédits affectés à un service doivent être dépensés jusqu'au dernier centime.

Et puis, est-ce que l'intérêt de Cahors ne compte plus pour rien ? Il semblait qu'après 2 ou 3 bataillons, la ville aurait pu avoir le droit de conserver les quelques hommes qui occupent les vastes locaux de la caserne Bessières, et que ce n'était pas le moment de la priver de cette petite ressource qu'apportent ces hommes, chaque jour, au commerce local.

Déjà dépeuplé par les congés, il ne manquait plus à Cahors que d'être abandonné par les troupes.

Le haut commandement ne se préoccupe, certainement pas de tout cela. Il a ordonné le départ et les troupes du 9<sup>e</sup> d'infanterie sont parties pour la Courtière.

Mais à qui donc revient le souci d'empêcher le gaspillage de grosses sommes d'argent, de défendre les intérêts et des troupes et du commerce d'une ville ?

Au cours de la campagne électorale dernière, on entendait dans certains milieux, crier couramment, comme exemple de gaspillage, le traitement alloué aux marchands de France.

Ah ! que de millions gaspillés, disait-on : depuis, on ne parle plus de marchands ; on en crée d'autres...

Et, de plus, personne ne s'inquiète ni des sommes dépensées pour des manœuvres longues, pénibles, coûteuses, inutiles, ni des pertes que le commerce local va supporter du fait que la garnison a quitté la ville.

Bah ! le double-décime, la taxe sur le chiffre d'affaires resteront appliquées pendant quelques mois encore, et serviront à payer les frais occasionnés par les manœuvres militaires. On saura bien obliger les commerçants, même s'ils ne font pas d'affaires, à payer un peu plus d'impôts !

Il n'y a donc qu'à s'incliner : le fait est accompli. La garnison du 9<sup>e</sup> a quitté Cahors lundi matin et sera absente pendant un mois. Tout le monde estime que ce n'est pas un mois de congé agréable, pour elle, ni un mois de ressources pour le commerce local !

LOUIS BONNET.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean Barbio, beau-père de M. Maury, typographe à l'imprimerie du Journal du Lot.

M. Barbio est décédé à l'âge de 65 ans, à Saint-Cirq-Madelon. Nous adressons à Mme et M. Maury ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

## Le Règne du Chiffon

Dès lors qu'un traité paraphé N'est plus qu'un chiffon de papier, Il n'y a plus à se gêner.

On tue, on brûle, on cambriole ; Après, on donne sa parole Que l'on vous dédommagera... Ah ! le bon billet que l'on a !

Nous vivons sous un nouveau règne ; L'inertie a force de loi. Débiteurs de mauvaise foi, Ne craignez plus qu'on vous contrainde à serment et à contrats, gne. Chiffons de papier, tout cela.

ESOPE IV.

### La culture du blé

Au nom du Syndicat producteur du blé du Sud-Ouest, le président, M. le marquis de Palaminy, fait paraître une protestation contre le projet de taxation des farines voté par la Chambre, dans laquelle il supplie le Sénat de ne pas suivre le gouvernement dans la voie dangereuse où il s'est engagé, dont les conséquences seraient, par cette taxation indirecte du blé, de diminuer les emplacements, et, dans le Midi, l'abandon complet de cette culture, déjà peu rémunératrice.

### Associations syndicales

Le Préfet du Lot a autorisé la constitution d'une association syndicale pour l'amélioration du chemin rural dit des « Ginetes » dans la commune de Gignac, et pour l'amélioration du chemin rural dit de Linard à Goulème (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) dans la commune de Concorès.

### Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables

M. Cadiergues Léon, maire d'Anglars, est nommé membre de la commission cantonale de Lacapelle-Marival, en remplacement de M. le Docteur Feyt, décédé.

M. Cabanes Armand, négociant à Bretenoux, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Bretenoux.

M. Bramel, banquier à Cahors est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Cahors.

M. Mazères Alexandre, instituteur en retraite à Latronquière, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Latronquière.

M. Vidailac Camille, greffier à la Justice de Paix de Labenque, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance en remplacement de M. Guilhem Louis, ancien maire, décédé.

### Interruption de la circulation sur le pont Valentré

Le Maire de la Commune de Cahors,

Vu les articles 97 et 98 de la loi du 5 avril 1884,

Vu l'article 62 du décret du 31 décembre 1922 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage,

Considérant qu'il y a lieu d'interrompre la circulation sur toute la longueur du Pont-Valentré donnant passage au chemin de grande communication n° 8, pour permettre l'installation dans le sol de ce chemin d'une canalisation d'eau à faire par la Ville de Cahors.

Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation sera totalement interrompue sur le Pont Valentré pendant une durée de 10 jours qui s'étendra du 25 août au 3 septembre.

Art. 2. — Cette circulation sera assurée par le chemin longeant la rive gauche du Lot entre le Pont Valentré et le faubourg St-Georges, chemin dit de halage.

Art. 3. — Des affiches indiquant de façon très apparente l'interruption de la circulation sur le Pont Valentré, la durée de cette interruption, la position et la nature des voies à emprunter, seront apposées à toutes les bifurcations de chemins ou routes et en tous autres emplacements indiqués par l'Administration vicinale.

Fait à Cahors, le 24 août 1924.

Le Maire, Signé : BESSIERES.

### Fête de Labarre

La fête organisée par la jeunesse du faubourg Labarre a été très réussie. Le mauvais temps avait disparu et bien que le soleil n'ait pas, dimanche, daigné apparaître, la fête eut lieu et danses et danseurs ne s'en plaignirent pas.

La belle place des Mobiles avait été décorée avec un goût parfait et selon la tradition, un énorme escargot avait été placé sur le portail d'entrée.

Un orchestre de choix joua les meilleures danses durant la journée et la soirée.

Une foule énorme n'a cessé de circuler sur les Boulevards et sur la place brillamment illuminés.

Dans la journée de lundi, la fête des enfants obtint son succès habituel, et la fête des escargots, à partir de 4 heures jusqu'à 7 heures fut célébrée avec appétit par de nombreux convives.

C'est par paniers énormes que l'on a jeté au bourrier les coquilles des escargots mangés durant cette agape traditionnelle qui a lieu le lundi de la fête de St-Barthélémy.

La fête de nuit fut ravissante ; il y avait foule de danseurs sur les Boulevards, sur la place des Mobiles. A minuit, un joyeux grand-père fut joué et la fête prit fin. Nos félicitations aux organisateurs.

## AGRICULTEURS, ATTENTION !

Notre responsabilité pécuniaire est maintenant engagée dans les accidents de travail

Le 1<sup>er</sup> septembre entrera en vigueur la loi du 15 décembre 1922, étendant à l'agriculture la responsabilité patronale en cas d'accidents de travail. Et cette responsabilité est grave. Que la faute incombent ou non réellement au patron, il doit à l'ouvrier blessé pendant qu'il est au travail :

« Le paiement des frais pharmaceutiques et médicaux ; le paiement d'une indemnité temporaire quotidienne égale à la moitié du salaire ; en cas d'infirmité permanente, la constitution d'une rente égale à la moitié de la réduction de capacité de travail ; enfin, dans le cas d'incapacité absolue, rente égale aux deux tiers du salaire.

« Si l'accident a entraîné la mort, l'employeur devra constituer : 1<sup>o</sup> au conjoint survivant une rente de 20 0/0 du salaire de la victime ; 2<sup>o</sup> aux enfants au-dessous de 16 ans une rente allant de 15 0/0 du salaire ; 3<sup>o</sup> à chacun des ascendants ou des petits-enfants, une rente de 10 0/0.

« Si l'agriculteur est assuré, l'assureur lui est substitué pour les rentes à payer. »

Mais, s'il ne l'est pas, la loi l'astreint à verser immédiatement à la Caisse des dépôts et consignations le capital nécessaire à la constitution du service des rentes et-dessus indiquées, soit une somme pouvant aller de cinquante à cent mille francs, c'est-à-dire qu'en un instant le petit cultivateur peut être ruiné !

Pour parer à ce grave danger qui dans quelques jours peut devenir une réalité, trois formes d'assurances existent :

Les caisses mutuelles qui se constituent, en ce moment, hâtivement, au sein même des populations agricoles ; les compagnies d'assurances privées, et la Caisse nationale d'assurances, qui, depuis le 31 mai, est autorisée à prendre aussi les risques agricoles.

Agriculteurs, quelle que soit la forme d'assurances que vous choisissez, soyez en règle avec la loi avant le 1<sup>er</sup> septembre.

### A qui les boucles d'oreille ?

Lundi, M. Adrien Marmiesse, garçon au Café de Bordeaux, a trouvé sur la terrasse du Café deux grandes boucles d'oreilles, en or.

M. Marmiesse a fait la déclaration de sa trouvaille. Félicitations.

### Vol

Depuis quelque temps, M. Décremps, instituteur en retraite à Cabrerets, s'apercevait que des animaux de sa basse-cour disparaissaient. Informé de ces vols, la gendarmerie de Lauzès fit des recherches pour découvrir l'habile maraudeur.

Ce dernier a été pris dans la nuit de jeudi à vendredi, en train de dérober des poules. C'est un nommé Timothée Delfau, 22 ans, de Cabrerets qui a été écroué à la prison de Cahors.

### Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 23 août 1924

OUTRAGE  
Le sieur Laurent Delfour, 37 ans, manoeuvre, demeurant rue Pelagry, est poursuivi pour outrages envers M. Caillou, ancien Commissaire de police à Cahors, lundi dernier, à la sortie de la représentation du Cirque Comœdia-Circus.

Delfour est condamné à 1 mois de prison.

### Vol

Le nommé Peyronnec et sa femme née Pauline Bousquet, domiciliés à Vaylats sont inculpés de vol au préjudice d'un voisin.

Peyronnec a subi plusieurs condamnations : lui et sa femme sont redoutés dans la commune de Vaylats.

Le tribunal condamne Peyronnec à 1 an de prison et la femme à 3 mois.

### INFRACTION

Pour défaut d'extrait du registre d'immatriculation, le sujet belge Huygebart est condamné à 5 francs d'amende.

### RIXE

Le tribunal renvoie à une audience ultérieure son jugement dans une affaire de rixe qui a eu lieu entre les nommés Delmon, Bariano et Videau, de Duravel.

### Fête votive

La jeunesse du faubourg Saint-Georges organise une fête remarquable qui durera du samedi 30 août au mardi 2 septembre. Le comité a employé tous ses efforts à dresser un programme des mieux composés et dans lequel nous relevons les réjouissances suivantes :

Samedi 30 août, à 20 heures, distribution des bouquets en musique ; exécution de danses devant les cafés et les restaurants du quartier ; joyeuse farandole.

Dimanche 31 août, à 11 heures, balade aux habitants et distribution des bouquets, apéritif-concert ; à 17 heures, ouverture du bal ; à 21 heures, grand bal de nuit.

Lundi 1<sup>er</sup> septembre, à 15 heures, jeux divers, courses, pêche miraculeuse aux poissons non comestibles ; à 21 heures, grand bal.

Mardi 2 septembre, la fête se continuera : le traditionnel grand-père terminera le bal et clôturera joyeusement ces quatre jours de réjouissances.

### Eclipse !...

De temps à autre, l'horloge de l'Hôtel de ville refuse, le soir, de montrer son cadran aux promeneurs qui voudraient bien savoir l'heure qu'il est.

Cette horloge est capricieuse : elle ne veut pas être éclairée. Il faudrait pourtant mettre fin à ses caprices, et lui imposer la lumière. Les promeneurs attendent le droit de savoir l'heure.

### Service des eaux

Les habitants de la rue de la Banque seraient heureux que le service des eaux s'occupât de réparer la borne fontaine de la rue Suisse.

Il est impossible de faire couler une goutte d'eau de cette borne-fontaine.

### Le temps

Depuis Dimanché, il ne pleut plus sur notre ville : la journée de lundi fut, par moments, légèrement ensoleillée, et dès mardi matin, vers 9 heures, un superbe soleil s'est levé. Sommes-nous revenus au beau temps ? Les vendanges approchent, et les raisins ont besoin de soleil pour mûrir.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

#### La fête vénitienne

Le beau temps paraissant vouloir revenir, nous croyons savoir que l'Aviron Cadurcien songe à donner samedi prochain, 30 courant, la grande fête vénitienne, à la préparation de laquelle il avait réservé tous ses soins, mais qu'une série de contre-temps (c'est le cas de le dire !) avait obligé de remettre à plusieurs reprises.

Rien ne sera changé à l'excellent programme : tous les dévoués et brillants artistes qui avaient promis leur concours le maintiendront et tiendront leur place samedi.

### CAHORS-CATUS (Lo)

Grandes fêtes sportives des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 1924

Le Comité des fêtes de Catus avec le concours de l'Union Sportive Catusienne organise pour la fête annuelle qui aura lieu les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 1924, de belles épreuves sportives.

Le dimanche 31 août, différentes épreuves athlétiques se dérouleront avec le concours des Sociétés de la région.

Le lundi 1<sup>er</sup> septembre, une grande course régionale de 110 kilomètres sous les règlements de l'U. V. F. et dotée de nombreux prix en nature et en espèces déroulera ses péripéties sur un trajet des plus choisis.

Les inscriptions sont d'ores et déjà reçues, pour la course cycliste, chez M. Rozières, Café de l'Union, à Catus (Lo). Prix d'engagement : 3 francs pour les licenciés de l'U. V. F., 4 francs pour les non-licenciés.

Dans un prochain numéro nous donnerons des détails sur cette belle manifestation sportive.

### Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 11 au 16 août 1924 dans le Lot a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 6 hommes.

Interlocaux : 5 hommes.

En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 4 femmes.

### AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU JEUDI 28 AOUT 1924

1. Bohème Joyeuse (p. r.). Ithier.

2. Doux Sacré (1<sup>er</sup> audit.) Benoît. (mazurka).

3. La Mascotte (fantaisie). Audran.

4. Carrosse de fleurs (valse). Lanquelaou.

5. Marche tantamarresque. Popy.

De 20 h. 45 à 21 h. 45, Allées Fénélon.

### « Grand Café de Bordeaux »

POUR CHANGER UN PEU !...  
Ce soir, Mardi 26 août, à 8 heures 1/2, Grand Soirée Artistique, avec le concours des « MARCHINI ».

Spectacle de famille.

### N'OUBLIEZ PAS CECI !!

Quelles Sacs pour Dames : portefeuille, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs.

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames 4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

### BAGAGES PERDUS

Il a été perdu Mercredi 20 Août sur la route de Cahors à Souillac, deux grandes valises noires, enfermées dans une gaine et reliées par trois courroies. Elles sont tombées d'une automobile dont le portebagage a lâché.

Il y aura une forte récompense à la personne qui les rapportera à la Mairie de Cahors ou pourra donner des renseignements.

### Troupeau perdu

Il a été perdu le dimanche 24 août au lieu dit « Maletierre », commune d'Arcambal, un troupeau de brebis appartenant à M. LUFU Léonce, coiffeur à Arcambal. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de vouloir bien prévenir M. LUFU, à Arcambal.

### Arrondissement de Cahors

Concours  
Grave accident. — Un très grave accident de voiture s'est produit sur la route de Tour-de-Faure à Concoets.

M. G..., négociant à Concoets s'était rendu en voiture, dans la journée de vendredi, à la gare de Tour-de-Faure, sans affaires terminées, et des brebis, tranquillement chez lui vers 6 heures du soir, lorsqu'après Tour-de-Faure, Lot, il croisait une automobile. Son cheval prit peur et s'emballa subitement, M. G..., ne put pas maîtriser l'animal affolé et fut violemment projeté sur la route. Il fut relevé sans connaissance après avoir été traîné pendant quelques mètres.

Un cantonnier réussit à arrêter le cheval emballé, après le pont.

### Cabrerets

Foire. — Notre foire mensuelle a été très importante. Tous les marchés étaient bien garnis, principalement les marchés des bœufs et des brebis, et beaucoup d'affaires ont été traitées. Voici un aperçu de quelques prix.

Gros bœufs de travail, de 5.500 à 6.000 francs ; bœufs moyens, de 4.500 à 5.200 fr. ; jeunes bœufs dressés au travail, de 3.600 à 4.500 fr. ; bouvillons de 3.000 à 3.500 fr., le tout la paire ; brebis seules, de 120 à 150 fr. ; brebis avec agneau, de 200 à 230 fr. ; agneaux de 100 à 140 fr. ; cochonnets, de 100 à 130 fr., selon grosseur.

Poulets, de 4 à 4 fr. 25 la paire ; œufs 3 fr. 50 la douzaine.

Beaucoup de légumes vendus à un bon prix.

Les marchands forains venus en grand nombre, ont dû réaliser de bonnes affaires.

### Puy-l'Evêque

tribuer leur part aux écoles libres. Le Maire expose que le fermier des poids et mesures et de l'abattoir, qui avait accepté la succession provisoire de M. Ber, déclare se retirer si le prix de fermage dépasse 1.000 francs.

Après discussion, le Conseil admet ce chiffre. Sectionnement de Gaillac. M. le maire donne lecture du rapport du Commissaire enquêteur. Le Conseil après un 2<sup>e</sup> scrutin, le premier n'ayant pas donné de résultat, approuve le sectionnement.

M. Maillebau demande à louer à la commune le terrain de la cour de la gare en dehors des bornes. Comme ce terrain n'est pas à la commune, mais à l'Etat, le Conseil décide de surseoir à cette demande.

M. le Préfet annonce que le traitement du receveur municipal est fixé à 1.314 francs.

Sont proposés pour la Commission de révision de la valeur des propriétés bâties et non bâties de la commune : MM. Vaissière, Magné, Cassayre Auguste, Cassayre Cyprien, et Bramel pour Cajarc et comme forains MM. Blanc et Coudere.

MM. Munier et Joulie, concessionnaires de l'éclairage électrique de Cajarc sont ensuite entendus.

M. le Maire donne lecture de deux lettres de M. Pechdo, propriétaire du Moulin de Calvignac disant qu'il s'engage à fournir les fonds nécessaires pour mener à bonne fin l'établissement de l'éclairage électrique de Cajarc, à la condition de proroger de 6 mois le délai prévu pour l'exécution des travaux, consentant une pénalité de 500 francs par mois de retard.

MM. Munier et Joulie déclarent prendre le même engagement.

Après discussion, le délai de 6 mois, c'est-à-dire jusqu'à fin mars est adopté.

La séance est levée à 19 heures.

**Cardaillac** — La fête de notre localité aura lieu cette année comme les années précédentes. Un groupe de jeunes gens a bien voulu se charger de son organisation qui est poussée très activement, en raison du court délai qui nous sépare de la date fixée aux 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre.

Un programme de réjouissances a été élaboré qui donnera satisfaction aux nombreux étrangers qui ont l'habitude de se rendre à notre fête.

Nous ne pouvons que féliciter les jeunes gens qui ont bien voulu prendre en mains les intérêts de la commune en ne laissant point tomber une vieille coutume.

**Latronquièrre** — Enfin deux lavoirs. — Depuis longtemps nos ménagères réclament un lavoir.

Dans sa dernière séance le Conseil municipal a décidé de leur donner satisfaction.

Deux lavoirs vont être construits. Les emplacements sont désignés. Un sera bâti aux Douairières, l'autre au lieu dit à la Basse. Ils seront couverts en zinc.

Nos ménagères recevront ainsi satisfaction à bref délai.

**Le chemin du Grial au Cayrol.** — Dimanche prochain 31 août doit avoir lieu à la mairie de Rivecourt, la réunion des propriétaires riverains ou intéressés à la réparation, à l'aménagement ou à la perfection du vieux chemin de Grial au Cayrol.

Il faut espérer que nos agriculteurs sauront apprécier les nombreux avantages qu'ils retireront dans l'avenir, d'un bon chemin qui desservira leurs propriétés.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Taxe du pain.** — A compter du 23 août 1924, le pain de consommation courante est taxé à 1 fr. 25 dans la commune de Gourdon.

Rien de changé au dernier arrêté en ce qui concerne la tolérance de poids pour les pains de 1 kilo et de 500 grammes.

**Nécrologie.** — M. Blanquet notre sympathique receveur des postes, vient d'être cruellement frappé par la

mort de sa mère décédée à Libourne. Nous prions notre ami, M. Blanquet d'agréer nos condoléances les plus sincères et les plus attristées.

**Exposition agricole, industrielle et économique.** — L'exposition agricole, industrielle et commerciale qui doit avoir lieu cette année, est fixée au 27, 28 et 29 septembre prochain.

Rappelons que cette manifestation est organisée par la ville de Gourdon, l'Office agricole départemental, la Société d'agriculture du Lot, avec le concours de la Chambre de commerce du Lot, de la Compagnie d'Orléans et des Associations agricoles du département.

Elle comprendra :

1<sup>o</sup> Tous les produits agricoles ;

2<sup>o</sup> Tout ce qui est nécessaire à l'agriculture dans toutes ses branches ;

3<sup>o</sup> Les produits industriels et commerciaux du département et les petits métiers familiaux.

Il est évident que les produits, machines et autres, qui servent à l'agriculture peuvent être exposés, quelle que soit leur origine.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 septembre par M. le président de la Société d'agriculture, à Cahors, ou par M. Gilbert, président du comice agricole de Gourdon.

De nombreux stands ou emplacements sont déjà retenus. Il convient de se hâter pour avoir des places.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours agricole proprement dit :

Concours d'exploitation (ensemble de la propriété) : 1<sup>re</sup> catégorie, propriétaires exploitant avec ou sans domestiques ;

2<sup>e</sup> catégorie : fermiers ou métayers : Une somme de 1.000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes ou argent, médailles ou diplômes.

Concours de culture. — 1<sup>re</sup> catégorie. — Culture du blé. — Section A : Culture de 1 hectare et au-dessus. Section B : Culture de 50 ares au moins.

Une somme de 3.000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de 20 à 120 francs, médailles ou diplômes.

2<sup>e</sup> catégorie : Culture de la pomme de terre. Section A, culture de 30 ares et au-dessus. Section B, culture de 20 ares au moins.

Une somme de 1.000 fr. sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes de 20 à 60 fr., médailles ou diplômes.

3<sup>e</sup> catégorie. — Concours de spécialistes. — Section A : Viticulture ; section B : Prairies naturelles et artificielles, pacages ; section C : Culture maraîchère ; section D : Arbres fruitiers ; section E : Reboisement, trufficulture ; section H : Apiculture.

Une somme de 800 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes, médailles ou diplômes.

Concours de construction et bâtiment agricoles. — Section A : Logement des domestiques, métayers et ouvriers ; section B : Granges, étables, bergeries ; section C : Plateformes à fumier, fosses à fumier et à purin.

Une somme de 500 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes, médailles et diplômes.

Primes en encouragements divers. — Section A : Enseignement agricole. Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze pourront être décernées aux instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Gourdon pour l'enseignement agricole et ménager.

Section B : Familles nombreuses et vieux serviteurs. — Une somme de 2.500 fr. sera mise à la disposition du jury pour être distribuée en primes, aux familles nombreuses ayant au moins trois enfants de plus de 13 ans employés aux travaux agricoles, et aux vieux serviteurs exclusivement employés aux travaux agricoles et comptant au moins dix ans de service sur la même exploitation.

**Accident d'auto.** — Un de nos compatriotes, M. Picou, se rendait en auto à Grolejac, avec M. Aufrère, négociant, lorsque, arrivé au croisement des routes de Payrignac et de Sarlat, le baron Dubreton, du Bouscat, en compagnie de plusieurs personnes, descendait en sens inverse la route de Payrignac, sans avoir été vu ni entendu par M. Picou. Les deux

autos sont entrées en collision, mais grâce à la présence d'esprit de ce dernier, il n'y a pas eu d'accident de personne. M. Picou n'a pas hésité à lancer son auto contre un arbre, qu'il a du reste partagé. Il a ainsi évité de réduire en miettes l'autre auto et de blesser toutes les personnes qui y étaient dedans.

Les dégâts sont purement matériels. Toutes nos félicitations à M. Picou pour le sang-froid dont il a fait preuve.

**Eclairage électrique de la gare.** — M. le Maire de Gourdon recevait le 29 janvier 1924, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Lot, une lettre de la Compagnie d'Orléans l'informant que le projet de l'éclairage électrique de la gare était à l'étude.

Le tamponnement du rapide Barcelone-Paris, arrivé le 31 juillet, en gare de Gourdon, à 22 h., a suffisamment démontré la nécessité d'un éclairage plus intensif que celui existant.

Espérons que ce projet sera mis à exécution dans un bref délai, tant pour l'embellissement de la ville que pour la commodité des voyageurs.

**Dégagnazès**

**Foire de Dégagnazès.** — C'est le 9 septembre que se tiendra la foire si pittoresque de Dégagnazès, qui, tous les ans attire tant de monde.

Elle se tient en pleine châtaigneraie. On y trouve en particulier des melons et des dindonneaux.

**Labastide-Murat**

Notre foire d'août, coïncidant avec la fête patronale, a été assez importante.

Voici un aperçu de quelques cours : Bœufs de travail, 5.200 à 6.200 fr. ; bœufs pour labours ordinaires, 4.800 à 5.200 ; pour petits travaux, 3.800 à 4.800 fr. ; vaches de travail, 2.200 à 4.200 fr. ; bouvillons, 3.000 à 4.000 fr. ; veaux pour la boucherie, 5,50 le kilo ; brebis, 130 à 180 fr. ; agneaux, 110 à 125 fr. ; selon qualité et grosseur ; porcelets, jusqu'à 3 mois, 130 à 200 fr.

Marché : Poules, 4,50 poulets jeunes, 4,75 à 5 fr., le tout le demi-kilo ; lapins domestiques, 2 fr. le demi-kilo.

Oisillons, 15 à 45 fr. la paire ; canetons, 10 à 15 fr. la paire ; œufs, 3,50 ; champignons, en quantité, vendus de 0,75 à 1 fr. le kilo.

Légère baisse sur le jardinage, vendu en quantité ; melons, de 1 à 2 fr. pièce.

Beaucoup de marchands étalagistes. Aucun incident à signaler. Prochaine foire, le 8 septembre.

**Grave accident.** — Le grave accident qui s'est produit au jeu de quilles le vendredi 15 août et dont nous avons entretenu nos lecteurs a eu malheureusement une suite mortelle.

M. Dardennes, père de Mme Lherm, la dévouée institutrice de notre localité, est décédé vendredi soir sans avoir repris connaissance.

Ses obsèques ont eu lieu samedi, au milieu d'un nombreux cortège composé d'amis de la famille, de la Société de Secours Mutuels, dont il était membre, et d'une foule nombreuse.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

**Gramat**

**Police des foires et marchés.** — Bon nombre de commerçants se plaignent de ce que les règlements concernant les heures d'ouverture des différents marchés et lieux d'achats ne sont pas observés. En effet, les propriétaires sont sollicités sur les routes bien avant l'arrivée à Gramat, par des gens qui, souvent, sont des moins recommandables.

Nous avertissons les braves cultivateurs qui se laissent tenter qu'ils s'exposent à de graves mécomptes, que les marchés traités hors des champs de foire ne peuvent être reconnus en justice et enfin que procès-verbal peut leur être dressé pour infraction à la police des marchés.

Nous espérons que les autorités surveilleront, à l'avenir, les routes, afin que les marchands qui observent les règlements ne soient pas toujours des dupes.

**Pour les pauvres.** — Les habitants du coquet village du Segala, où se trouve l'annexe du dépôt de remonte

d'Aurillac, avaient organisé dimanche dernier, une fête qui eut un grand succès. Le comité avait su, avec de bien modestes ressources, donner beaucoup d'attraits à cette réunion. Il y eut entr'autres un bal très animé et une fête de nuit des plus brillantes.

Les organisateurs ont remis à M. le maire de Gramat la somme de 50 fr. pour être versée à la caisse du bureau de bienfaisance.

Nos sincères félicitations aux organisateurs de la fête.

**Payrac**

**Le pain.** — Le prix du pain est porté à 1 fr. 25 le kilo.

**Accident.** — En réparant la barre coupeuse d'une faucheuse-moissonneuse, M. Charles Albareil, mécanicien à Payrac, s'est blessé à la main. La blessure, sans gravité, nécessitera cependant un assez long repos.

**Salviac**

**Foire.** — Notre foire du mois d'août a été relativement assez importante, malgré le mauvais temps qu'il a fait pendant toute la journée. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 210 à 220 fr. les 50 kilos ; bœufs d'élevage, de 5.800 à 6.000 fr. ; bouvillons, de 2.800 à 3.000 fr. la paire.

Moutons de boucherie, de 220 à 230 fr. les 50 kilos ; moutons à engraisser, de 180 à 200 fr. ; agneaux, de 140 à 150 fr. la pièce.

Poules, 3 fr. 75, poulets, 4 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 50 le demi-kilo ; oisillons, de 60 à 65 fr. la paire ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Pas de grain sous la Halle.

**Léobard**

**Inauguration de monument.** — La commune de Léobard, inaugurera le monument qu'elle a fait élever à la mémoire de ses glorieux enfants le dimanche 31 août prochain dans la matinée.

**Souillac**

**Hippisme.** — Le Comité des fêtes de la ville de Souillac a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'il organise un raid hippique, course de chevaux attelés, toute catégorie, le dimanche 14 septembre, jour de la fête patronale, avec 1.000 francs de prix. Les personnes qui désirent participer à ce raid, sont priées de se faire inscrire chez M. Laroumanie, président de la fête, avec le nom, l'âge et la robe de la bête engagée.

Le raid sera couru sur la distance de 60 kilomètres, Souillac, Sarlat et retour, avec neutralisation et contrôle à Sarlat.

**Association des mutilés.** — Les membres de l'Association des mutilés veuves de guerre et ascendants de la Section cantonale de Souillac, et tous les intéressés, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 31 août, à trois heures de l'après midi, dans une des salles de la mairie de Souillac.

Il ne sera pas fait de convocation individuelle.

Les délégués communaux sont priés d'avertir leurs camarades.

**Dans les P. T. T.** — Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination de M. Galy, receveur des postes à Souillac, comme receveur de postes à Port-Vendres.

Pendant son séjour de dix-huit mois seulement à Souillac, M. Galy avait su acquérir la sympathie de la population ; son départ sera vivement regretté.

Nous adressons à M. Galy nos félicitations pour le poste de choix qu'il obtient.

**A PARTIR DE DIMANCHE PROCHAIN 31 AOUT**

en vous promenant sur le Boulevard donnez un coup d'œil aux étalages de la

**CHAPELLERIE NOUVELLE**

N° 67 (Ancienne Maison Charnaux) en face les Ambassadeurs

Vous y verrez les Dernières Créations pour la Saison d'Hiver (hommes, dames et enfants)

Parapluies et Maroquineries Rayons de Parfumerie de Marque et Articles de Toilette

Si vous voulez acheter vous y trouverez le bon accueil de

**M<sup>me</sup> Bergognoux**

LA NOUVELLE PROPRIÉTAIRE

## VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier lesang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon, 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

## Convocation de l'Assemblée Générale DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la Banque Populaire du Quercy sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 11 septembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, au Siège Social, 101, boulevard Gambetta, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2<sup>o</sup> Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;
- 3<sup>o</sup> Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes de l'exercice 1923 ;
- 4<sup>o</sup> Propositions du Conseil d'Administration pour l'emploi des bénéfices ;
- 5<sup>o</sup> Quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;
- 6<sup>o</sup> Nomination des Commissaires aux comptes et rémunération à leur allouer ;
- 7<sup>o</sup> Questions diverses.

## ON DEMANDE A LOUER

Un Appartement de 5 pièces

Adresser offres : Bureau du Journal

## ON DEMANDE

Un Ouvrier Boulanger

BOULANGERIE POUZERQUES

RUE DE LA BANQUE, CAHORS

## Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 25 août 1924

MATIN

La Chambre a abordé la discussion du projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Lausanne le 24 juillet 1923. M. Engerand compare ce traité à un acte de décès de beaucoup d'illusions et d'espérances.

M. Milhaud, rapporteur, examine le projet et souligne le vigoureux redressement politique de la Turquie. M. Herriot déclare qu'il ne s'agit pas seulement pour la France d'encourager l'établissement des institutions de la République turque. Cette République est la fille de la France, parce que la plus grande partie des hommes, à la tête du gouvernement turc, ont été formés à l'école du droit français et de la politique française.

« La France a été heureuse d'aider la Turquie à conquérir un régime nouveau et elle espère que par-delà les difficultés et les complications, les hommes d'Etat turcs n'oublieront pas ce qu'ils doivent à la France qui est la mère spirituelle de leur République. »

M. Milhaud, rapporteur, expose les conditions dans lesquelles ont été fixées les nouvelles fonctions de la Turquie. Il insiste sur l'intérêt qu'il y a pour la France à ratifier d'urgence le traité de Lausanne. Les 250.000 porteurs de coupons turcs y ont intérêt.

M. Franklin-Bouillon parle dans le même sens.

M. Clamamus demande que la Chambre fixe la date de son interpellation sur l'accident qui a causé au Kremlin-Bicêtre la mort de 3 ouvriers des P. T. T. M. Herriot déclare que s'il y a des responsabilités, il y aura des sanctions.

Soir

La Chambre reprend la discussion du projet tendant à ratifier le traité de Lausanne.

M. de la Ferronnaye dit que le Parlement ne doit pas ratifier le traité avant d'avoir obtenu de la Turquie une rectification de frontière.

M. Daniélou dit que le traité est en vigueur depuis le 6 août par suite de la ratification de l'Italie, de l'Angleterre, du Japon et de la Turquie. Il faut que la France le ratifie le plus tôt possible.

M. Daniélou fait, ensuite, l'historique des événements d'Orient jusqu'au moment de l'armistice greco-turc. Il rappelle les grandes lignes des accords qui furent passés à ce moment, entre la Turquie et les plénipotentiaires.

M. Briand fait l'historique de la question.

Au sujet de la Syrie, M. Franklin-Bouillon déclare qu'il n'y a pas un chef syrien qui ne dira pas la nécessité de la présence de nos troupes pour proté-

ger la Syrie contre les incursions de ses voisins. M. Herriot fait des déclarations identiques.

M. Ferry déclare que le traité de Lausanne consacre la déchéance de l'influence française en Orient ; il ne le votera pas.

Séance de nuit

La Chambre se réunit à 9 heures. M. Grousseau dit que le traité de Lausanne marque l'affaiblissement d'une certaine forme de l'influence française en Orient.

M. Soulier critique le traité et les accords d'Angora.

M. Renaudel défend le traité. M. Herriot répond aux divers interpellateurs, il demande que la Chambre ratifie le traité.

Par 410 voix contre 171, la ratification du traité de Lausanne est votée.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

## La tempête au Maroc

Une violente tempête sévit actuellement sur tout le littoral du Maroc.

## M. Vandervelde à Belgrade

M. Vandervelde, le leader socialiste belge est arrivé à Belgrade, où il vient faire une conférence sur la situation politique internationale.

## L'amiral anglais Beatty à Bucarest

L'amiral anglais Beatty est arrivé à Bucarest. Il rendra visite au Roi.

## Visites de sous-marins suédois

Une escadrille de sous-marins suédois arrivera vendredi matin à Anvers. Elle visitera ensuite plusieurs ports anglais et français.

## AU SÉNAT

### Les accords de Londres

Le Sénat a tenu ce matin une séance. On a abordé la discussion des interpellations relatives aux accords de Londres.

M. Lémyer a développé son interpellation.

Il a déclaré, en substance, que le plan Dawes ayant été accepté formellement par le précédent gouvernement, le gouvernement actuel ne pouvait à Londres que collaborer aux mesures à prendre pour en assurer l'exécution et non pas demander des modifications aux dispositions acceptées.

Le plan Dawes dépassait le Traité de Versailles dans la mesure où ce plan le complétait. Dès lors, il était impossible que les négociateurs de la France s'en tinssent strictement au Traité.

## Dernière locale

### LA DISSOLUTION

#### du Conseil municipal de Souillac

Le Journal Officiel publie ce matin un décret prononçant la dissolution du Conseil municipal de Souillac, par suite de la division qui existe au sein du Conseil municipal, division qui a empêché le vote du budget communal.

## LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Feuilleton de « Journal du Lot » 47

FLORENCE L. BARCLAY

## LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR

E. DE SAINT-SEGOND

XXVII

« L'ÉPOUSE » ET « LA MÈRE »

— Vous pouvez les regarder à votre aise, si cela vous est agréable, miss Gray. Je n'ai rien fait de mieux, quoique je les aie peintes de mémoire. C'est, ou plutôt c'était jadis, une de mes manies.

— Comment les reconnaître-je ? demanda nurse Rosemary en se rapprochant de la porte.

Elle s'arrêta et attendit. La voix de Garth, déjà assis au piano et jouant un accompagnement en sourdine, lui parvint distinctement, presque comme un récitatif.

— Une femme et un homme... seuls dans un jardin. Le décor n'est qu'ébauché. Elle est en toilette de soir, sombre et légère, avec de sa coiffure au corsage. Cela s'appelle : l'Épouse.

— Oui.

— La même femme, le même décor, mais cette fois l'homme est absent, inutile de le peindre ; visible

ou invisible, il est là pour elle. Dans ses bras la femme tient...

L'accompagnement se tut et un silence absolu tomba sur eux.

... un petit enfant. Cela s'appelle : la Mère.

Puis la musique reprit, douce et lente, et la porte se referma sur nurse Rosemary.

Jane monta à l'atelier, y pénétra et regarda autour d'elle. Chaque détail dans sa perfection révélait Garth ; l'harmonie des tentures, la netteté des espaces vides et le chaud confort des coins arrangés avec art. Sur un chevalet était posée une peinture inachevée, la palette et les pinceaux tout à côté, comme Garth les avait laissés, le fatal matin, trois mois auparavant. Soudain, Jane s'arracha à sa contemplation, consciente qu'elle ajournait volontairement une épreuve qu'il fallait affronter.

Derrière le paravent jaune, elle découvrit une quantité de toiles entassées dans un désordre révélant qu'une main d'aveugle les avait manées, et avait en vain essayé de les replacer. Avec une tendresse respectueuse, Jane ramassa les toiles qui étaient tombées à terre les arrangeant soigneusement face au mur. Mais les toiles qu'elle cherchait n'étaient pas là.

Jane se redressa. Dans un autre angle de l'atelier, à moitié dissimulée par un paravent japonais, elle

aperçut une pile de toiles. Elle y dirigea ses recherches. Presque aussitôt elle trouva les deux tableaux ; elle les reconnut à l'instant, ne leur donna qu'un coup d'œil rapide et se hâta de les porter près de la fenêtre, au couchant, dans la meilleure lumière. Puis elle s'assit pour les contempler à loisir.

La noble silhouette d'une femme était la première vision qui s'imprimait dans le cerveau. Oui, la noblesse dominait, émanant de la pose, du visage levé, de l'extrême dignité du modèle

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 8 août, Cours du 12 août. Rows include Fonds d'Etat, Obligations, and various bonds.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares, including destinations like Est, Nord, Orléans, and Midi.

A. de Bersaumont: Jeux de vacances.

— Littérature: André Thérive: Deux romans. — Théâtre: Louis Thomas: Le théâtre américain. — Mémoires et documents: José Germain et S. Faye: Le nouveau monde français: L'Algérie. — Henry Dugard: Les trusts de l'acier aux Etats-Unis. — Chronique médicale: D' J. Laumonier: Comment on préserve les petits enfants de la tuberculose. — Actualité scientifique: Jacques Boyer: La phonétique expérimentale au Collège de France. — Nouvelle: Jacques London: Yan l'irréductible (traduction de Louis Postif). — Vie sportive. — Bourse.

LE VISAGE SOUS LE MASQUE,

par E.-G. Gluck et Gabriel Lacaze (Paris-Ed., 19, rue Gazan, Paris-14°). Un volume. 7 fr.

Meedames,

Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maitresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François TeDESCO.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 23 août 1924: 'Après le combat' Enquête sur la Chambre du Onze Mai et les devoirs de la minorité, par MM. J. Kessel et Georges Suarez. Réponse de M. Alexandre Millerand ancien Président de la République.

EVERITE advertisement for roofing materials, including 'ARDOISES', 'PANNEAUX', and 'CHALET'S'.

Chemin de fer de Paris à Orléans. Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924.

lent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II: Mardi, Jeudi, Samedi. Alvigac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnau-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III

Vendredi: Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Géré, Bretenoux, Loubressac, Carrennac, Miers, Alvigac.

Prix du transport: 35 fr. 25 par place.

Circuit A: Tous les Jendis. Beynat, Argentat (déjeuner), Beaurieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

LA PHOSPHODE GARNAL advertisement for children's health, mentioning 'HUILE de FOIE de MORUE' and 'preparations iodotanniques phosphatées'.

Bibliographie

Table listing books and authors, including 'L'OPINION Journal de la Semaine' and 'MADAME, LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE'.

L'OPINION

Journal de la Semaine. Sommaire du N° 63 (Nouvelle série). Editorial: La paix de M. Herriot. — Ce qu'on dit: Après la Conférence. — Propagande allemande. — Le retour de M. Herriot. — La révolution. — Avait-ils le droit de se servir les premiers? — Le général Sarrail gouverneur militaire de Paris? — Lloyd George et M. Hughes. — Un nouveau Stinnes. — M. Gaston Doumergue et la Pologne. — M. Caillaux nous convie à la pénitence. — Le pacha et le dentiste. — Charlot méconnu. — La morale américaine. — Affaires intérieures: Trygée: Les groupes de la Chambre: V. La gauche républicaine. — Pierre Villette: Humour et caricature de gauche. — Un manifeste des « Jeunesses régionalistes ». — Le parti des Démocrates s'organise. — Un parti à Alger contre le Cartel des gauches. — Jaurès et le général Maitrot. — Affaires extérieures: Jacques Chastenet: Lendemain de conférence, veille de négociations. — Affaires économiques: Max Hermant: La politique du logement. — Albert Sauzède: Pour recruter de la main-d'œuvre agricole. — Notes et figures: Marie-Louise Pailleron: Trop d'amour.

MADAME, LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE

est GRATUIT PUISQUE CHAQUE N° CONTIENT UN BON-PRIME REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT. Le Numéro 0.25 LE DEMANDER PARTOUT.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924. Au départ de Rocamadour (Gare) Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. 25 par place.

La Phosphode GARNAL

et le Corps Médical. Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Le D' ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris. Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. écrit: « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

SERVICE D'ÉTÉ 1924

Large railway schedule table for the Cahors region, including routes like 'De Paris à Toulouse par Cahors', 'De Toulouse à Paris par Cahors', 'De Cahors à Libos', 'De Libos à Cahors', 'De Cahors à Capdenac', 'De Capdenac à Cahors', 'De Sarlat à Gourdon', and 'De Gourdon à Sarlat'.